

N°2 – 3 février 2016



Publication de la Chambre Régionale d'Agriculture du Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées

Directeur de publication : Denis Carretier

Rédacteur en chef : Christel Chevrier

Comité de rédaction : Lucille Guigal, Philippe Caillol, Leen Schoen, Christine Colas

Rédigé en collaboration avec : Chambres d'agriculture, X. Dubreucq, Ets Escudier, CAPL, JEEM, CIVAM Bio 66, Green Produce

Crédit photos : CENTREX, Chambre d'agriculture du Gard F. Lamy, X. Dubreucq, PH. Caillol.



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto.

Maraîchage

Languedoc Roussillon
Midi Pyrénées

Salade

Des dégâts de **Botrytis (pourriture grise)** et de **Sclerotinia sp.** (pourriture blanche et observation des sclérotés, plus ou moins gros) sont observés. Une technique de lutte alternative est l'aération des tunnels et une irrigation matinale par beau temps pour permettre un séchage rapide du feuillage. Il est également préconisé de retirer également les plantes atteintes.

Des dégâts de **Rhizoctonia sp.** (maladie des tâches brunes) sont observées surtout dans le secteur de la vallée du Rhône. Une technique de lutte alternative est l'aération des tunnels et une irrigation matinale par beau temps pour permettre un séchage rapide du feuillage.

Les conditions climatiques actuelles favorisent le développement du **mildiou**. Sa présence est également notée sur des salades présentant une résistance mildiou complète BI 1-32.

Quelques attaques de **pucerons** sont détectées, mais généralement avec des niveaux de populations peu élevés sauf dans quelques cas en agriculture biologique où il n'y a plus rien à faire du fait de la récolte imminente.

Des noctuelles sur laitue pommée et roquette sont observées. Les dégâts sont importants sur de très jeunes plants.

Fraises sous abris

Des **noctuelles défoliatrices** et des **pyrales** sont jours observées. Leur population provoque, sur certaines parcelles, des dégâts sur feuilles et fleurs.

Quelques cas de **noctuelles terricoles** sont détectés. Elles sectionnent les pétioles.

Ne pas confondre



Duponchelia sp, chenille défoliatrice



Noctuelles terricoles



Des populations de **pucerons** sont détectées dans tous les secteurs.

Quelques attaques de **thrips** sont signalées.

Attention à ne pas confondre avec les Collemboles ne provoquant pas de dégâts sur cultures. Ils sont un peu plus gros que les thrips et un peu plus rapide. Il est possible de réaliser des lâchers de *Neoseiulus cucumeris* (si température mini de 8°C) puis d'*Amblyseius swirskii*. De même, il faut mettre en place de panneaux englués bleus.

Avec les conditions climatiques actuelles et l'absence de vent, la **pourriture grise** est observée sur feuilles, fleurs et cœurs. Une technique alternative est l'aération des tunnels afin de diminuer l'humidité ambiante.

Pour le moment pas d'observation d'**oïdium**.

Attention : sur les parcelles au stade "bouton blanc" et compte tenu des conditions climatiques, il est conseillé de surveiller très attentivement ces dernières.

Observation de quelques **acariens** sans gravité pour l'instant. Il est possible de réaliser des lâchers préventifs de *Neoseiulus californicus* et *Phytoseiulus persimilis*. Ces derniers sont notamment à mettre en place dès l'observation des premiers acariens.

Enfin, compte tenu des conditions humides, présence d'attaques d'escargot.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

La CRA-LR MP dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les producteurs et les invite à prendre leurs décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins d'information technique.